

YVONNE CAZAL  
GABRIELLA PARUSSA

# Introduction à l'histoire de l'orthographe

2<sup>e</sup> édition

ARMAND COLIN

Illustration de couverture : Auguste Renoir, *Coco lisant*  
Photo © RMN-Grand Palais / Mathieu Rabeau

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, 2022

© Armand Colin, 2015 pour la première édition

Armand Colin est une marque de  
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN 978-2-200-62651-8

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*« Tenez, tenez, dit Pantagruel, voyez-en icy qui encore ne sont degelées. » Lors nous jecta sus le tillac plenes mains de parolles gelées, et sembloient dragée perlée de diverses couleurs. Nous y veismes des motz de gueule, des mots de sinople, des motz de azur, des motz de sable, des motz dorez. Les quelz, estre quelque peu eschauffez entre nos mains, fondoient comme neiges, et les oyons realement, mais ne les entendions, car c'estoit languaige barbare. »*

*Rabelais, Le Quart Livre, 56*



# ■ Avant-propos

CET OUVRAGE a été conçu comme une *Introduction à l'histoire de l'orthographe*, une première approche des systèmes graphiques du français, à partir des plus anciens textes écrits (9<sup>e</sup> siècle) jusqu'à la formulation des règles orthographiques actuelles. Les destinataires premiers de ce livre sont les étudiants qui, au cours de leur formation, ont à lire et à analyser des textes littéraires ou des documents des siècles passés, composés selon un usage graphique parfois si différent de notre orthographe moderne qu'il en devient un obstacle à la lecture. Les enseignants – ou futurs enseignants – de l'enseignement secondaire et primaire, confrontés quotidiennement aux difficultés en orthographe de leurs élèves, y trouveront un outil commode pour actualiser leurs connaissances en histoire de l'orthographe et accéder à des savoirs universitaires jusque-là dispersés dans des revues spécialisées et peu accessibles.

Car l'orthographe, depuis le 19<sup>e</sup> siècle, a partie liée avec l'enseignement, inscrite à ce titre dans la pratique des professeurs des écoles, des collèges et des lycées. Les épreuves de grammaire des concours de recrutement (Professorat des écoles, CAPES, Agrégation) replacent la question de l'orthographe dans la formation des maîtres en restaurant son lien avec l'histoire et la linguistique de l'écrit. À l'agrégation de lettres une « question de graphie » invite désormais les candidats à mettre en relation graphie et phonie dans une perspective diachronique. La question est nouvelle, elle s'appuie sur des savoirs spécifiques qui sont exposés dans le présent ouvrage et sur une démarche propre à laquelle la plupart des exercices proposés serviront d'entraînement.

Les textes auxquels sont confrontés les étudiants préparant ces concours sont des textes littéraires et, pour cette raison, les nombreux exemples de cet ouvrage sont empruntés principalement à ce genre d'écrits. Pourtant, si on entend par *orthographe* l'ensemble des pratiques d'écriture, une *Histoire de l'orthographe* doit se fonder sur des sources variées. La forme écrite, en effet, n'obéit ni aux mêmes principes ni aux mêmes contraintes dans des documents administratifs (chartes, minutes de procès où l'écrit fait loi), des textes destinés à la lecture à voix haute, ou copiés en grand nombre pour une lecture individuelle, ou encore dans une missive privée, fortement contextualisée. Quelques documents non littéraires ont été choisis, notamment des écrits privés, pour témoigner de cette diversité. Au rang des sources de cet ouvrage figurent aussi les discours qui explicitent les représentations sur l'orthographe, contemporaines des pratiques écrites. Les grammaires anciennes, les traités d'orthographe et les dictionnaires ont été pris en compte systématiquement pour la période du 14<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> siècle, sur des points particuliers par la suite, afin de mesurer l'influence de ces textes théoriques sur les usages orthographiques réels.

Cet ouvrage se divise en deux parties principales. La première est une *histoire* proprement dite : la genèse du premier code écrit, la diversité des systèmes graphiques médiévaux, l'unification des usages, la normalisation progressive et la fixation de règles orthographiques y sont abordées, selon une double perspective, interne et externe. On y trouvera une description des lieux où l'on écrit la langue française, des acteurs concernés par la pratique de l'écriture manuscrite et par l'imprimerie, et des modalités de diffusion des textes écrits. Pour chaque période, sont mises en évidence les caractéristiques principales de l'écriture du français, ainsi que les aspects fondamentaux du débat orthographique depuis le 14<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1990.

La deuxième partie de cet ouvrage consiste en une série d'exercices consacrés à une lettre (ou à un groupe de lettres) et à la relation qu'elle

entretient avec les sons dont elle a été successivement la notation, sa place dans le système, les règles qui en régissent l'emploi, la nature de l'information qu'elle apporte (phonique, morphologique, lexicale). Chaque exercice propose un ou plusieurs extraits de textes et pose ensuite une question portant sur des occurrences sélectionnées au préalable. La question est ensuite traitée de la manière la plus exhaustive possible selon une démarche qui est d'abord synchronique (les occurrences sont analysées dans le système que constitue le texte) puis diachronique (avec un développement sur l'évolution de la période du texte jusqu'à nos jours). L'ensemble forme une « fiche ». D'une fiche à l'autre, et entre les deux parties de l'ouvrage, une circulation est possible, suggérée par des renvois qui conduisent à un complément d'information, à une fiche connexe, à un développement rattachant les procédés graphiques anciens aux difficultés de l'apprentissage de l'orthographe moderne.

Ainsi guidé(e)s, notre lectrice, notre lecteur, modernes Pantagruel, auront appris à réchauffer les mots gelés dans leurs graphies anciennes pour réentendre *des motz de gueule, des mots de sinople, des motz de azur, des motz de sable, des motz dorez.*





# ■ Partie 1

## L'orthographe : notions utiles



*Le marquis, fort découragé, lui dit avec douceur :  
– vous n’êtes pas sûr de votre orthographe ?  
– Il est vrai, dit Julien, sans songer au tort qu’il se faisait.  
Stendhal, Le Rouge et le Noir, 1830, 248*

# 1. Méthode de l’étude de graphie

Une étude de graphie est une étude de la relation entre une forme phonique (une prononciation) et les moyens mis en œuvre pour en donner une représentation graphique. Son premier moment doit s’attacher à identifier le type de correspondance qui s’établit pour une graphie donnée entre les signes de l’écrit (les lettres ou les graphèmes) et les signes de l’oral (les sons ou les phonèmes). Ce rapport en effet n’est ni simple (plusieurs lettres sont parfois nécessaires à la notation d’un son, une même lettre peut, selon le contexte, noter des sons différents) ni stable (la prononciation évolue sans que la graphie n’enregistre toujours cette évolution). La correspondance graphie-phonie change avec le temps et il faut savoir identifier les fonctions qu’un même graphème assure successivement, de l’enregistrement d’un phonème à l’expression directe d’une information grammaticale ou lexicale qui court-circuite le passage par la forme sonore. Comparer, repérer, décrire et expliquer, ces opérations définissent la méthode de l’analyse de graphie et font appel à des notions spécifiques dont on trouvera ci-dessous la définition et la mise en perspective.

## 2. Alphabet

*Vous êtes un sot en trois lettres, mon fils,  
Molière, Tartuffe, I, 1, 16*

Un alphabet est un système de symboles appelés *lettres* destinés à représenter les phonèmes d'une langue. L'écriture latine est un bon exemple d'écriture alphabétique dans la mesure où, à quelques exceptions près, elle associe à chaque lettre de l'alphabet un et un seul **phonème** et réciproquement. Elle est une **phonographie**. Ce même principe alphabétique rend compte de la forme écrite du français qui se constitue au 9<sup>e</sup> s. en empruntant au latin son alphabet et la table de correspondances qui s'établit par convention entre les lettres et les sons auxquels elles renvoient.

## 3. Alphabet latin

L'élaboration au 9<sup>e</sup> s. d'une écriture de la langue vernaculaire n'est pas la marque du basculement d'une société sans écriture à une société lettrée. Toutes les fonctions sociales et culturelles qui s'exercent au moyen de l'écriture sont déjà assurées par le latin. L'écriture du français est une écriture seconde, très dépendante de l'écriture latine qu'elle ne remplace pas. Lui emprunter son alphabet était un gage de lisibilité : c'est en latin qu'on apprend à lire et c'est à partir de textes latins que l'on continuera à enseigner la lecture aux enfants jusque fort avant dans le 17<sup>e</sup> siècle (CHERVEL 2006 : 140) en raison même de la simplicité du code écrit de cette langue qui ignore les lettres muettes et associe à une lettre une et une seule prononciation.

Cette régularité de la relation entre lettres et sons est due au fait que le latin, au Moyen Âge est une langue artificiellement maintenue dans l'état qu'elle avait dans l'Antiquité ; sa forme sonore est obtenue

(au moins dans l'usage savant) par oralisation de sa forme écrite, en donnant aux lettres de l'alphabet la prononciation que décrivent les grammairiens et qui s'entend dans le nom des lettres quand on récite l'alphabet. Dans l'écriture latine, la lettre *c* se lit [k] dans toutes ses occurrences : *clarum, crudelem, caballum, cera, cura...*

## 4. Adapter l'alphabet

Le réemploi des lettres latines est sans difficulté lorsque les phonèmes auxquels elles étaient associées se retrouvent dans le phonétisme de la langue vernaculaire : ainsi le phonème [k] de notre exemple sera transcrit par la même lettre *c*, *cler, clair, cruel*. Mais la forme sonore de la langue parlée présente bon nombre de phonèmes nouveaux, aboutissements de plusieurs siècles d'évolution phonétique du latin parlé (on estime à une cinquantaine le nombre de phonèmes de l'ancien français du 12<sup>e</sup> s. (PICOCHÉ, MARCHELLO-NIZIA 1996) là où la forme sonore de la langue latine n'en compte qu'une trentaine). Ainsi, le phonème [k], noté *c* en latin, a évolué dans la prononciation commune jusqu'à [ts] (devant *e, i* : *cire* < CERA) ou [tʃ] (devant *a, cheval* < CABALLUM), deux phonèmes inconnus de la prononciation savante du latin et pour la notation desquels aucune lettre existante n'était disponible. La solution mise en œuvre par les premiers scribes du français ne fut pas d'inventer de nouveaux caractères, de nouvelles lettres : ç'aurait été masquer la filiation – que les lettrés du Moyen Âge percevaient – entre ces phonèmes nouveaux et les phonèmes latins dont ils étaient la forme évoluée et modifiée au fil des siècles. On choisit de reconduire la lettre latine originaire, (par ex. la lettre *c*) et, le passage de [k] à [ts] s'étant produit devant *e* ou *i*, on convint que la présence de *e, i* et plus tard celle de *y*, sélectionnerait la nouvelle valeur phonique [ts] [voir **Valeur contextuelle**]. Le contexte, la position dans le mot, devenaient ainsi diacritiques. Dans le cas où le phonème nouveau, issu de l'évolution de *c*, était [tʃ], c'est l'ajout d'une deuxième

lettre qui fournit l'élément diacritique – la combinaison des deux formant le **digraphe** *ch*.

## 5. Écriture et orthographe

*C'est la première fois qu'il m'écrit, alors il n'ose pas encore mettre l'orthographe.*

Gide, *Si le grain ne meurt*, 1924, p. 586

*Écrire* est le verbe courant pour *orthographier* (*comment ça s'écrit ?*) mais les noms « écriture » et « orthographe » désignent deux réalités que l'on peut distinguer. L'écriture, quand le mot est suivi d'un déterminatif, désigne un système de représentation graphique d'une langue. On oppose l'écriture idéographique où les signes écrits réfèrent directement au sens (comme les hiéroglyphes qui symbolisent les mots de l'égyptien ancien) à l'écriture phonétique où les signes écrits (les lettres ou **graphèmes**) représentent, non plus le sens, mais les unités minimales de l'oral que sont les phonèmes.

L'écriture de phonème, ou écriture alphabétique, met un principe (la phonographie) et un matériau graphique (le répertoire des lettres de l'alphabet) à disposition des « bâtisseurs d'orthographe » qui devront les faire adapter à la représentation du phonétisme d'une langue spécifique – ce qui peut demander des aménagements. L'orthographe est « l'ensemble des règles qui régissent la manière d'écrire les mots d'une langue » (*TLFi*, s.v. orthographe). Produire la forme graphique *to*, c'est produire une forme phonographiquement valide, c'est déjà écrire. L'orthographe est ce « supplément » (BLANCHE-BENVENISTE, CHERVEL 1969) qu'il faut ajouter à la forme phonétique [to] pour aboutir à *tôt*, pour passer de l'écriture à l'orthographe.

## 6. Graphème

Les linguistes préfèrent parler de **graphème** plutôt que de **lettre** pour désigner la plus petite unité distinctive de la chaîne graphique (Touratier 2009). Contrairement à l'écriture latine, la lettre dans l'orthographe du français ne correspond pas toujours à l'unité graphique minimale : la forme écrite du mot *raisons* a six lettres (*r-a-i-s-o-n-s*) qui représentent quatre phonèmes ([r]-[ɛ]-[z]-[ɔ̃]) et une lettre qui ne représente aucun phonème. La catégorie du graphème permet de subsumer tout l'éventail des signes graphiques à fonction phonographique : lettre simple, lettre + lettre diacritique, lettre à signe diacritique, combinaison de lettres dans le digraphe ou le trigraphe, lettre redoublée. Elle englobe également les signes graphiques qui n'ont pas ou plus, ou pas seulement, de fonction phonographique mais qui apportent une information de morphologie grammaticale (marques de genre, de nombre, de personne, de temps ou de mode) ou lexicale (lettre **dérivative**, lettre **étymologique**). Le graphème est donc une unité polyvalente qui peut soit transcrire un phonème (**phonogramme**) soit référer directement au sens (**sémiographie**)

## 7. Conservatrice (graphie)

L'écrit, qui rend le message permanent et durable, maintient dans l'usage des graphies qui correspondent à une prononciation révolue. Ainsi, la suite de voyelles *ai* qui note tout au long du 12<sup>e</sup> s. les deux phonèmes [ai] produits de la diphtongaison de [a] devant [j], n'est pas éliminée quand la diphtongue se simplifie en [ɛ] au début du 13<sup>e</sup> siècle : on continue d'écrire *maistre* (< MAGISTER) alors même qu'est apparue la graphie actualisée *mestre*. Ce maintien dans l'usage n'est pas à mettre au compte de la seule inertie graphique mais relève d'un processus plus profond par lequel le code écrit recycle les

graphies périmées sur le plan phonographique pour les faire servir à d'autres fins, par exemple à rendre visible l'appartenance à un même paradigme (*maistre / magistral*) que l'évolution phonétique et la graphie phonographique *mestre* avaient brouillée [sémigraphie].

## 8. Lettre

Pour les hommes du Moyen Âge qui ne connaissaient pas le phonème, la lettre est l'unité fondamentale de l'écrit mais aussi de l'oral. Héritiers en cela de la tradition grammaticale antique, ils définissent la lettre comme une unité à trois composantes : elle est un tracé (elle s'écrit), elle peut être prononcée (c'est un son distinct) et elle peut être nommée. C'est son nom, tel qu'il s'énonce dans la récitation de l'alphabet qui exprime la relation entre le tracé et le son qu'elle désigne.

La découverte de la notion de phonème au 18<sup>e</sup> s. (FOURNIER 2007) a renversé la perspective : on dispose d'un outil pour décrire l'orthographe du français à partir de l'unité sonore. Mais l'orthographe du français a été conçue comme une orthographe de lecteur dans une démarche qui va de la lettre au son et souvent de la lettre au sens. Pour celui qui lit, tout ce qui individualise le mot, le distingue de ses homophones homographes, évoque son histoire ou le rattache à sa famille lexicale, accélère et sécurise l'accès au sens. Cette fonction sémiographique est assurée par la lettre dérivative, la lettre étymologique, le logogramme lexical, le maintien de lettres muettes. Tous ces procédés assurent un accès direct au sens mais, parce qu'ils sont autant d'infractions à la stricte phonographie, compliquent la tâche du scripteur. Celui-ci doit savoir choisir parmi les graphies possibles d'un phonème, par exemple le phonème [s], la graphie légitime : *s* dans *savoir*, *sc* et *c* dans *science*, *ss* dans *essai*, *ç* dans *façon*, *x* dans *soixante*, *t* dans *nation*.



## ● Quelques lettres particulières

- La lettre *y* est empruntée, avec *z*, au 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. pour la transcription des mots d'origine grecque. D'abord peu utilisé en ancien français, *y* devient très fréquent en moyen français. Dans l'alphabet latin, il est prononcé [i], d'où son nom de *i grec*. Il garde cette valeur en français où *i* peut le remplacer dans tous ses emplois (l'inverse n'est pas vrai). Sans être dépourvu de fonction, notamment distinctive, *y* reste fondamentalement une variante de *i*.
- Dès les plus anciens textes en français, *z* sert de notation à l'affriquée dentale [ts], [dz], proche en effet de la valeur de *z* dans les mots grecs.
- La lettre *k* fait double emploi avec *c* (et *q*). Elle peut être fréquente dans certaines traditions graphiques (anglo-normand, picard, lorrain) mais reste cantonnée à un statut de variante (noms propres, trait de *scripta* dialectale).
- La lettre *i* existe sous un tracé court et un tracé long : *i* et *j*. Sous les deux formes, elle a une valeur vocalique [i] et une valeur consonantique [dʒ] ou [ʒ]. On écrivait *ie*, (« je »), *iuindre* (« joindre »). Au 16<sup>e</sup> siècle, *i* et *j* sont distingués et notent deux sons différents. La distinction dans l'usage est progressive et n'est entérinée qu'en 1762 par le dictionnaire de l'Académie.
- La lettre *u* avait une variante formelle *v*, provenant de l'écriture en capitales, les deux pouvaient représenter aussi bien la voyelle [u] que la consonne [v]. Au 16<sup>e</sup> siècle, les grammairiens proposent – comme pour *i* et *j* – de spécialiser chaque tracé : la notation de [u] est affectée à *u* ; la valeur consonantique de *u* [v] est notée *v*.
- La « lettre » *w* est utilisée par redoublement de *u* pour noter le [w] germanique dans les manuscrits picards, wallons, lorrains, anglo-normands.
- Le caractère *xn* est pas une lettre, mais une abréviation pour la suite de lettres *us* en position finale.

## 9. Valeur de base et valeur contextuelle

On appelle *valeur phonique* d'une lettre la façon dont elle est prononcée, le phonème auquel elle réfère. Toutes les lettres de l'alphabet ont une *valeur de base*, définie comme la valeur qui n'est limitée par aucune restriction provenant de l'entourage de la lettre. Dans la tradition grammaticale antique et médiévale, la valeur de base est rappelée par le nom de la lettre dans la récitation de l'alphabet. Mais ce critère n'est plus entièrement adapté à l'orthographe du français : on récite *A, Bé, Cé*, bien que, malgré son nom, la valeur de base de *c* soit [k]. La valeur [s] est la *valeur contextuelle*, restreinte aux cas où *c* est suivi de *e, i*, alors que *c* peut valoir [k] partout ailleurs, c'est-à-dire devant *a, o, u, l, r* et *h* ainsi qu'à la finale (*bec*). Une lettre peut être de *valeur zéro* lorsqu'elle est muette, comme *h* de *rythme*, *e* de *asseoir*, *p* et *s* de *temps*.

## 10. Dérivée (lettre)

Une lettre dérivative est une lettre qui relie visuellement un radical (où elle est muette), à ses dérivés (où elle est prononcée) [voir **Morphogramme**].

## 11. Diacritique (lettre)

Une lettre diacritique est une lettre qui en accompagne une autre pour en modifier la prononciation. À la manière d'un signe dièse ou bémol sur une portée musicale, informant que la note qui suit est altérée, la lettre diacritique indique que le phonème représenté

par la lettre suivante ou précédente est modifié et a pris une valeur phonique différente. Ainsi, dans le mot *montagne*, *g* exerce une fonction de lettre diacritique à l'égard de la consonne *n* qui suit pour noter la modification de [n] en [ɲ]. Le procédé apparaît dès les débuts de l'écriture du français pour représenter, en l'absence de lettre dédiée, les valeurs phoniques nouvelles acquises par la lettre latine. L'ensemble « lettre diacritée + lettre diacritique » forme un nouveau graphème appelé **digraphe**. L'usage de la lettre comme diacritique est un des moyens de créer les graphèmes qui manquaient au répertoire des lettres simples ; il se révèle parfois coûteux pour le code écrit car, hormis pour la lettre *h* dépourvue en elle-même de valeur phonique propre (*ch, ph, lh, gh, nh*), on peut parfois hésiter sur le statut phonographique ou diacritique d'une lettre ; les deux fonctions peuvent parfois se superposer (comme le *i* de *fille*) et le lecteur peut hésiter avant d'attribuer la lettre diacritique à la lettre qui la suit ou à celle qui la précède : (*monta-ign-e* ou *Montai-gn-e*) ; on prononcera [o-ɲ- ʒ] ou bien [wa-ɲ- ʒ] selon que l'on regroupe *o-ign-on* ou bien *oi-gn-on*.

## 12. Diacritique (signe)

À partir de la Renaissance apparaissent dans l'usage les signes diacritiques non littéraux que sont les accents aigu, grave, circonflexe, le tréma et la cédille. Derniers en date des graphèmes à diacritique (digraphes, lettre diacritique), les accents sont introduits dans l'écriture du français pour y pallier l'absence de lettres simples disponibles pour marquer le timbre de la voyelle sur laquelle ils portent, ou sa durée. Plus abstraits que les lettres diacritiques, moins ambivalents qu'elles, ils sont introduits dans le code à des fins phonographiques, comme marques de l'ouverture (*è, ê*), de la fermeture (*é, è* au début de son histoire) ou d'une combinaison de l'ouverture et de la longueur (*ê*), de la fermeture et de la longueur (*ê*), de la longueur (*â*). Ils ont

aussi une fonction de distinction des homophones (*à/a, notre/nôtre*). Leur introduction dans le code écrit aurait pu théoriquement soulager les lettres de cette fonction auxiliaire. Il n'en fut presque rien et les accents n'ont que très incomplètement remplacé les lettres doubles (*j'achète/je jette*), les consonnes muettes (*pied/blé*), les lettres isolantes (*douceâtre/ça*).

## 13. Digraphe

Le *digraphe* se définit par la combinaison de deux lettres pour représenter dans l'écrit un phonème unique. Par cet assemblage, le digraphe confère à l'une des deux lettres un statut nouveau – celui de lettre diacritique – où elle n'est plus un signe graphique autonome, référant directement au phonème mais un signe auxiliaire, indiquant que la lettre qui suit ou qui précède a sa prononciation modifiée. Les premiers digraphes sont contemporains des plus anciens textes où ils assurent la notation de phonèmes consonantiques inconnus du latin et pour lesquels aucune lettre simple n'était par conséquent disponible. Sont concernées les consonnes palatales, les fricatives et les interdentes : *ch, dh, gn, ill*, etc. Une deuxième vague, plus tardive (13e s.) est formée des séquences d'anciennes diphtongues, (*ou, eu, ai, ei, oi*, par exemple) après leur monophthongaison. **Graphies conservatrices**, ces digraphes vocaliques ne sont pas tous, à la différence des digraphes consonantiques, de fonction palliative. Souvent concurrents des lettres simples, ils sont maintenus dans le code dans une fonction de morphogramme lexical, la première lettre du digraphe reliant le mot à ses dérivés (*clair/clarté*). Le *a* du digraphe *ai* fait écho au *a* de *clarté* (**Lettre dérivative**).

## 14. Lettre distinctive

On appelle ainsi une lettre dont la présence aide à identifier le tracé d'une autre lettre. L'usage de ces lettres est lié à l'écriture manuscrite dont elles améliorent la lisibilité. La lettre *h*, dans les mots *huile*, *huit*, *huitre*, vient repousser à l'intérieur du mot la lettre *u* qui prenait fréquemment la forme *v* à l'initiale, évitant ainsi que ces mots soient lus *vile*, *vit*, *vitre*. À l'intérieur du mot, la fonction distinctive est assurée par une consonne étymologique qui, au contact de *u* rond, vient sélectionner la consonne [v] (*auril* est écrit *apuril* pour « avril » ; *feure* est écrit *febure* pour « fevre », (le forgeron). La lettre *j* et surtout les lettres *y* et *z*, au moyen de leur jambage qui descend en dessous de la ligne rendent visible la borne des mots et relèvent, pour une part de leurs emplois, de cette fonction distinctive.

## 15. Morphogramme

*En l'une a lait d'orthograffie,  
qui bien espeller signiffie,  
en l'autre lait de prosodie,  
qui a prononcé s'estudie  
et la tierce sistasis est,  
qui rent le parler propre et prest.*

Christine de Pizan, *Le Livre de mutacion de Fortune*  
(1400-1403 : t. 2, p.127)

Un morphogramme est un graphème qui apporte une information grammaticale (de genre, de nombre, de personne, de temps ou de mode) ou lexicale (l'appartenance à une série lexicale). Les morphogrammes grammaticaux sont des désinences qui s'ajoutent à la finale des mots où elles sont audibles jusqu'à ce qu'elles commencent à s'amuir à partir du 14<sup>e</sup> s., sauf en cas de liaison. Les morphogrammes